

ASSEMBLEE GENERALE
3 juin 2025

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Rapport moral de la Présidence

pages 2 - 3

Rapport d'activité 2024

pages 4 à 19

Politiques culturelles
Politiques sociales
Vie syndicale
Instances
Délégations en région
Communication

Rapport financier du trésorier

pages 20

Bilan et compte de résultat 2024

pages 21 à 24

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Chèr.e.s collègues

L'année 2024 a été une nouvelle fois marquée par un sentiment d'impuissance face à la grave crise économique et sociale, conséquence directe du contexte international et tout particulièrement à la guerre aux portes de l'Europe.

La baisse des moyens, depuis 20 ans, a entraîné une importante dégradation des moyens d'action et de valorisation du travail des professionnels du secteur.

Les hausses du coût de l'énergie, l'inflation en général, a encore une fois eu pour conséquence la baisse d'activité : réduction du nombre de levers de rideaux et des artistes au plateau.

Cette diminution d'activité est estimée selon plusieurs enquêtes menées à plus de 40 %.

Les chiffres sur l'emploi sont également en berne avec un décrochage par rapport aux autres secteurs du spectacle. Les chiffres du GUSO présentent également une situation comparable sur toute la période.

Toutes les sources d'information (ministère-Deps, Audiens, Afdas, CPNEF-SV, Presse spécialisée...) sont concordantes. A minima, les métiers du spectacle « ne font plus rêver ». Les tensions que subissent les salariés du secteur pour exercer leurs métiers, le mépris souvent observé malgré des niveaux de formation élevés pour des niveaux de rémunérations très bas, comparativement aux autres secteurs d'activité, ont eu raison de l'attractivité de nos métiers.

Les difficultés pour lutter contre l'hostilité des pouvoirs publics à l'égard des corps intermédiaires et tout particulièrement les rouages syndicaux systématiquement latéralisés, combinées à la baisse des ressources des entreprises du secteur, ont fragilisé le SNSP.

Cette situation a généré une forte mobilisation des élus et de l'équipe au service des adhérents sur une démarche résolument offensive. Ils ont ainsi estimé qu'il était devenu impératif d'opérer un réel rapprochement politique, social et opérationnel.

Aussi le SNSP a concrétisé cette année sa fusion avec le syndicat Profedim.

Ce projet ancien est devenu réalité. L'objectif de rassembler sous une même bannière l'ensemble des structures adhérentes des deux syndicats était essentiel pour renforcer notre capacité d'action.

Cette décision a été le fruit d'échanges intensifs depuis 2023. Elle a donné lieu à de nombreux rendez-vous avec les entreprises adhérentes, pour écouter et expliquer.

Ainsi les membres des instances des deux syndicats ont pris pleinement conscience de leur rôle de trait d'union entre l'Etat, les collectivités territoriales et de la nécessité de renforcer leur militantisme pour affirmer la culture comme enjeu de coopération entre les pouvoirs publics et les professionnels. Ils ont aussi voulu accroître leurs liens avec les artistes dont ils se sentent proches.

Ils ont voulu mettre en avant la proximité des lieux, équipes, festivals... culturels avec les exécutifs locaux et s'affirmer comme l'interlocuteur incontournable de la FNCC, des Associations d'élus et tout particulièrement Territoires unis, qui regroupe l'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France et Région de France.

Ils ont souhaité que ces deux organisations se retrouvent fers de lance de l'attractivité des territoires à travers l'efficience de leurs missions de services publics et être les représentants syndicaux à cette échelle.

La différence des champs disciplinaires dans la filière, lieux fixes, festivals, équipes artistiques, n'a pas été un obstacle mais au contraire une force puisque complémentaire et souvent interdépendante.

Les travaux de rapprochements : opérationnels, politiques et de gouvernance ont été lancés. Il a été nécessaire de dialoguer, négocier et construire un nouveau projet, qui respecte l'histoire et les spécificités de nos deux syndicats tout en leur permettant de se projeter dans l'avenir

Grâce à la mobilisation de toutes et tous, nous avons réussi cette transition qui s'est concrétisée par l'adoption par les deux syndicats d'axes politiques fondateurs.

Désormais unis, nous sommes plus forts pour affronter les défis à venir. Cette nouvelle entité nous permet d'amplifier notre représentation auprès des pouvoirs publics, de mutualiser nos ressources et de défendre encore plus efficacement les intérêts de nos adhérents.

L'année 2025 est le lancement du nouveau syndicat « Scène ensemble », tournant décisif qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir du secteur.

Nous devons maintenant faire vivre cette nouvelle organisation, harmoniser nos modes de fonctionnement et continuer à œuvrer pour la reconnaissance et le soutien de nos adhérents.

Nos combats restent les mêmes : accomplir nos missions de service public : garantir des financements pérennes, assurer la diversité de la création, défendre les équipes, les professionnels et promouvoir un modèle de spectacle vivant fondé sur l'indépendance et l'exigence artistique.

Nous tenons à remercier chacune et chacun d'entre vous pour son engagement tout au long de cette année si particulière. C'est grâce à votre mobilisation et à votre confiance que nous avons pu mener à bien cette transformation majeure.

Le SNSP est devenu Scène Ensemble et regroupe près de 500 entreprises, un nouveau chemin s'offre à nous.

Véronique Lécullée – Vincent Roche Lecca
Co-Présidente et Co-Président

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. POLITIQUES CULTURELLES

- **Crises économique, sociale, budgétaire**

A la situation financière dégradée depuis 20 ans, s'est ajoutée une crise budgétaire : avec des coupes dans le budget de l'Etat de 10 milliards d'euros opérées par le décret du 21 février 2024.

Pour la culture, ont été concernés par les annulations de crédit : les programmes 175 « Patrimoines », 131 « Création » et 224 « Soutien aux politiques culturelles », mais aussi les Collectivités territoriales, les crédits de l'Éducation Nationale, la Transition écologique, les mesures pour l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Cette situation a généré une forte mobilisation des élus et de l'équipe au service des adhérents.

Le SNSP a immédiatement communiqué sur les catastrophes que n'ont pas manqué de générer ces baisses.

Il a en outre relevé l'irrégularité juridique des annulations des crédits d'autorisation d'engagement et des crédits de paiements inscrits dans la loi de finances, par voie réglementaire. Il a également encore une fois, souligné le maintien du budget exorbitant du Pass culture.

Par la suite, plusieurs réunions de mobilisation avec l'ensemble du secteur se sont tenues pour mener des actions concertées : demande d'information au CNPS, communication unitaire et collective de l'ensemble des organisations de la branche orchestrée de manière simultanées... Toutes les organisations mobilisées dans cette bataille ont acté que cette mobilisation doit s'inscrire dans la durée et rester collective et loyale.

D'autres actions visibles ont été menées partout par des prises de parole avant les spectacles en première ou générale, lectures et interventions intersyndicales.

Toutes les idées pour mener des actions efficaces et visibles sont en réflexion : arrêt de la lumière, du son ou départs des artistes du plateau en pleine représentation...

Lors de son audition à l'Assemblée Nationale par le rapporteur culture de la Commission financière, le SNSP a présenté les conséquences désastreuses de ces mesures et leurs effets sur les autres financeurs que sont les Collectivités. Il a insisté sur son incompréhension des choix politiques et notamment du maintien budgétaire intégral du Pass culture.

Concernant les budgets pour la culture des Collectivités territoriales, selon le baromètre annuel sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales, enquête nationale 2023, réalisé par l'Observatoire des politiques culturelles en partenariat avec le ministère de la Culture et les associations d'élus, les politiques culturelles semblent mieux résister que prévu d'un point de vue budgétaire aux premières prévisions. Le rapport souligne toutefois une événementialisation de la vie culturelle.

Au chapitre du budget de fonctionnement, le rapport indique que pour toutes collectivités confondues, les baisses touchent davantage le spectacle vivant, les musées, le patrimoine, le livre et la lecture, considérés comme les domaines qui pèsent le plus dans les budgets. À

l'inverse, les festivals, les événements et l'action culturelle, notamment l'éducation artistique et culturelle, ont été moins impactées.

Le syndicat reçoit régulièrement des alertes de directeurs ou directrices qui doivent batailler auprès de leurs communes ou agglomérations pour maintenir leur activité malgré les baisses très importantes de leur budget, des remises en cause des conditions objectives de l'exercice de leur métier et pour certains une réelle mise en danger.

D'autres directrices et directeurs quittent leur emploi.

Le syndicat se mobilise pleinement afin de soutenir juridiquement et politiquement les équipes confrontées à ces attaques.

- **Actions en région : Coreps**

L'objectif des Coreps est de favoriser le dialogue en région entre les partenaires publics et les représentants des professions du spectacle à partir d'un espace de discussion structuré.

Le SNSP a beaucoup œuvré pour le rétablissement des Coreps car c'était un moyen d'obtenir une transparence du traitement des aides d'urgence puis du plan de relances dont l'opacité a généré beaucoup d'iniquité et de tensions.

Aujourd'hui, les Coreps sont installés dans 13 régions même si certains sont encore au stade de la mise en place. En revanche, le coreps Ile de France qui était en retard par rapport aux autres, a démarré des travaux d'envergure.

L'ensemble des délégués du syndicat ont relayé au sein des Coreps la demande d'informations sur la mise en œuvre du fonds festivals pour mener un bilan partagé.

Ils ont enfin travaillé activement pour présenter des axes opérationnels lors des consultations régionales de la DGCA du Plan Mieux produire mieux diffuser.

Enfin, ils ont collaboré étroitement au programme de consultation du « printemps de la Ruralité » orchestré sur l'ensemble du territoire.

- **Vers la transition écologique du secteur**

Le SNSP s'est pleinement engagé dans les travaux sectoriels sur la transition écologique.

Le ministère de la Culture a lancé à la rentrée une concertation nationale sur le plan « mieux produire, mieux diffusé ». Le SNSP a adressé une contribution initiale sur les grands axes du plan. En janvier, la DGCA a élaboré une version consolidée du plan à propos de laquelle nous avons analysé les pistes et produit une ultime contribution.

En parallèle, le SNSP a participé aux nombreux groupes de travail préparatoire à une feuille de route des syndicats et réseaux réunis au sein de Arviva, qui a été rendue publique lors des BIS en janvier 2024. Les organisations ont depuis travaillé au plan de charge de sa mise en œuvre avec des objectifs opérationnels très clairs, des cartographies des formations et d'un clausier écologique.

Le ministère de la Culture a lancé une expérimentation du Cadre d'action contractuel pour la transition écologique (CACTE) en Bretagne, en Paca, en Normandie et en Nouvelle Aquitaine. Cette première forme d'éco-conditionnalité ministérielle, qui se veut compatible avec les éco conditionnalités parfois mises en l'œuvre par les collectivités territoriales, sera étendu à

l'ensemble des DRAC dès l'année 2025. Pour accompagner les adhérents à appréhender ce dispositif, le SNSP et Profedim ont organisé un webinaire commun.

Le SNSP a contribué activement aux sollicitations du ministère de la Culture sur des questions très techniques, notamment sur les valeurs sectorielles utilisées dans le cadre des déclarations de consommations énergétiques rendues obligatoires pour les bailleurs et les occupants par le décret tertiaire ou encore sur l'usage de l'éclairage LED (au printemps).

Concernant les infrastructures, le SNSP a déployé un travail d'information de ses adhérents.

Le syndicat a également participé à une étude ministérielle sur les freins à l'économie circulaire dans le secteur culturel et intégré les Augures lab Scenogrrrrraphie, afin de partager avec l'ensemble du secteur ces préoccupations.

- **Centre National de la Musique**

Le SNSP a participé activement aux travaux de refonte des aides. Il a œuvré pour que l'établissement prenne mieux en compte les lieux pluridisciplinaires et un accès effectif du droit de tirage des structures relevant du droit public.

L'adoption de la réforme procédant à la baisse du droit de tirage automatique de 65 à 60 % a entraîné un vote défavorable du syndicat au Conseil d'administration de décembre 2024.

- **Festivals**

Le SNSP a salué la création du Fonds festivals composé de trois volets d'aides : ponctuelle, triennale et transversale. Il s'est félicité de l'obligation pour les festivals de répondre à au moins deux enjeux dans chacun des champs suivants : artistique, coopération et structuration des filières professionnelles, inscription territoriale et accessibilité et ouverture aux publics.

Il déplore l'impossibilité d'obtenir des informations précises sur sa mise en œuvre malgré les demandes plusieurs fois réitérées alors que nous sollicitons une évaluation précise et transparente de l'usage de ces fonds pour pouvoir réaliser un bilan partagé.

- **Pass culture**

Le Pass culture est le « seul » projet culturel présidentiel et à ce titre fait l'objet d'un traitement exorbitant.

Avec l'Usep-SV, le SNSP a condamné, dès le début, le principe même du Pass, sa gestion, confiée à une société anonyme simplifiée, son approche descendante, sa mise en concurrence et son modèle économique mélangeant les fonds publics et privés, grevant ainsi lourdement et durablement le budget du ministère de la Culture.

Lors de l'audition du SNSP, à l'occasion de l'adoption de la loi de Finances, nous avons réitéré nos griefs ainsi que lors de l'examen de la Commission des finances en vue de la future loi de finances rectificatives.

Nous avons rappelé la publication des rapports de la Cour des Comptes, du Sénat puis Igac, très critiques sur la réalisation des objectifs et notre demande persistante de revoir ce projet en profondeur.

A l'inverse, le seul dispositif positif du Pass (la part collective du Pass) a été brutalement interrompu en décembre dernier par le ministère de l'Éducation nationale.

- **Promotion de la charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques – FNCC / SNSP / FF**

A l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la signature de la Charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques par la FNCC, le SNSP et France Festivals, le SNSP avait proposé de réaffirmer les principes majeurs qui y sont inscrits, son actualisation et un renouvellement de ces engagements par une nouvelle signature.

A l'aune de certaines dérives, nous avons entendu rappeler plusieurs fondamentaux : les lieux-festivals dirigés par les structures exercent une mission de service public et sont nécessairement à gestion désintéressée (création, droits culturels, EAC...). Ces missions impliquent des valeurs et le respect de principes directeurs de coopération dans la mise en œuvre des politiques culturelles dans les territoires.

Nous avons aussi rappelé l'expertise des opérateurs culturels sur la gestion d'un équipement, sur le repérage des nouveaux talents, la qualité des œuvres artistiques, et leur rôle de passeur et de soutien aux artistes dans leur diversité.

A l'occasion de son audition sur le « Printemps de la ruralité », le SNSP a rappelé ces principes fondamentaux.

2. POLITIQUE SOCIALE

- **FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma)**

Le SNSP est membre de la FESAC et siège au bureau.

L'année 2024 a été marquée par la gestion de nombreux dossiers qui pourraient fragiliser l'organisation du secteur.

- **Suites de la renégociation des Annexes 8 et 10 de l'assurance chômage**

Le SNSP s'est fortement impliqué pour obtenir l'adoption de l'accord sur les annexes, signé par la Fesac, le 27 octobre 2023. Il a beaucoup œuvré pour obtenir son adoption par les confédérations, finalement écarté.

- **Restructuration des branches et représentativité multi professionnelle**

Lors de la réforme de la représentativité patronale 2021, la FESAC qui regroupe l'ensemble des organisations du spectacle (spectacle vivant subventionné, spectacle vivant privé, prestataires techniques, production audiovisuelle, production cinéma, télédiffusion, radiodiffusion et édition phonographique) a acquis le statut d'organisation représentative multi-

professionnelle, comme l'UDES et la FNSEA. La fusion des branches a entraîné une possible perte de reconnaissance de ce statut.
Pour 2025, la reconnaissance est acquise par la loi.

- FONPEPS

Le Fonpeps a été créé dans le sillage de la « mission intermittence » d'octobre 2015 afin de mettre en œuvre un volet emploi destiné à compenser certaines dégradations du régime de l'intermittence.

Sa mise en place a été chaotique en raison de la parution décalée des textes et des difficultés rencontrées avec l'opérateur (l'agence de services et de paiements, ASP).

Sur le budget 2024, les crédits Fonpeps ont été largement consommés et ont dépassé l'enveloppe attribuée ce qui a eu pour effet des retards sur les paiements de l'ASP auprès des entreprises.

Sa prolongation est essentielle mais son contenu est en cours de discussion, tant au niveau de la Fesac qu'auprès du ministère.

- Lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma a généré un travail de grande ampleur depuis 2018.

Le mouvement #Meetoo Cinéma puis Théâtre, a permis une libération de la parole et surtout une meilleure écoute de cette parole.

L'audition du SNSP par la commission d'enquête parlementaire sur les violences dans le cinéma et le spectacle vivant à l'Assemblée nationale a constitué un temps fort, donnant une visibilité accrue à ces enjeux cruciaux.

Le SNSP a salué cette initiative et a contribué aux réflexions portées par la représentation nationale.

Par ailleurs, le bilan 2024 de la cellule d'écoute psychologique et juridique, mise en place depuis 2019 pour accompagner les professionnel·le·s de la culture victimes ou témoins de violences, témoigne de son rôle essentiel en répondant à un double objectif : apporter un soutien psychologique aux victimes et une première orientation juridique.

Avec une hausse significative des sollicitations, elle est devenue un outil indispensable du soutien sectoriel.

Aujourd'hui, la demande des employeurs est d'obtenir un volet d'information et de conseil à leur niveau parce qu'ils sont souvent démunis devant ces situations de détresse qui demandent un traitement spécifique.

- **CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

- **Négociation annuelle collective obligatoire (NAO) – salaires**

L'accord de NAO 2024 est entré en vigueur au 1^{er} juin 2024, après un début de discussion très tendu avec les syndicats de salariés.

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés se sont finalement accordées sur les revalorisations suivantes sur les salaires minima de la branche :

- +4,5% artistes dramatiques, chorégraphiques et de cirque (ceux au cachet)
- +3,5% artistes musicien.ne.s, artistes de chœur et artistes lyriques solistes (hors mensualisés donc ceux au cachet)
- +60 € + jeu des coefficients prévus par la CCNEAC pour les salariés HORS artistiques et les artistes mensualisés
- un alignement des défraiements sur le barème Urssaf au 1^{er} septembre 2024

Ces augmentations nécessaires, ont néanmoins un impact important sur les adhérents au moment où les structures rencontrent des difficultés persistantes et grandissantes.

On notera que le SMIC a été revalorisé de nouveau en 2024 de +2%, au 1^{er} novembre. Les rémunérations des salariés en groupe 9 (échelon 1) et en groupe 8 (échelon 1) sont situées en deçà de ce nouveau SMIC. Elles doivent donc obligatoirement être réhaussées au niveau du montant du SMIC.

3. VIE SYNDICALE

- **Services aux adhérents**

- **Information juridique et conseil**

Au cours de l'année 2024, plus de 400 questions ont été recensées, envoyées par mail, via l'espace membre ou posées lors d'appels.

Les thèmes des consultations portent sur des problématiques concernant le droit du travail pour 55%, le droit public pour 25%, 10 % en droit d'auteur (accords SACD-SACEM) et droit contractuel et 10 % en droit pénal. De nouvelles thématiques apparaissent : violences sexistes et sexuelles, harcèlement moral et impacts d'épisodes de dérèglements climatiques.

A noter, en droit social, beaucoup de consultations portent sur les arrêts de travail qui traduit les tensions sociales actuelles.

Les questions sur les annulations ou reports de spectacles ont été moins nombreuses mais presque toujours liées aujourd'hui à des difficultés économiques.

Le service juridique SNSP a rédigé une douzaine de notes juridiques ciblées. Il a proposé de nombreux « modèles et exemples » : accords sur le télétravail, durée du travail, protocole d'accord préélectoral pour l'élection CSE, etc.

Le SNSP a également mené de nombreuses rencontres d'« appui conseil » pour les directions rencontrant des difficultés spécifiques.

- **Groupes de travail internes**

- **Groupe SCIN – Scènes conventionnées d'intérêt national**

Le SNSP réunit la grande majorité des scènes conventionnées d'intérêt national. Les directions de ces lieux ont exprimé le besoin d'une structuration de leurs échanges sur les problématiques qui leur sont spécifiques. Cette coordination est réalisée au sein d'un groupe qui sollicite fréquemment les services de la DGCA : procédure de demandes initiales et de renouvellement, gestion des mentions spécifiques, critères des évaluations, partages d'expériences, outils de pilotages ...

Le syndicat s'est appuyé sur les travaux de ce groupe lors du lancement des consultations du plan « Mieux produire, mieux diffuser » du ministère de la Culture.

Le syndicat a ainsi pu faire valoir que l'esprit collaboratif indispensable à la mutation écologique était à l'œuvre dans le réseau des scènes publiques. Il a posé la territorialité comme une base indispensable. Il a appelé à la vigilance sur le risque d'homogénéisation et d'uniformisation des projets.

Le SNSP a évoqué la nécessité de ne pas cantonner les financements aux labels et a expliqué l'importance du temps de travail de personnels qualifiés pour élaborer des échanges construits et coordonnés.

Il a beaucoup insisté sur la dérive des appels à projets et a plaidé pour une re-intériorisation d'affectation de ces aides.

Le SNSP a ensuite été sollicité sur 4 axes de travail sur les 6 engagés par la DGCA.

Le groupe poursuit ses travaux structurants à travers des réunions thématiques avec la perspective d'organiser des rencontres prospectives.

- **Groupe Écoresponsabilité**

En 2022, le SNSP a entrepris de mettre en commun les réflexions et les initiatives portées par ses adhérents afin de lancer un travail de fond collectif.

Le groupe avait fixé une feuille de route déclinée en trois axes principaux :

- Mobilité des publics
- Mobilité des œuvres, des artistes, production/diffusion
- Infrastructures et mises aux normes : process internes, bâtiments et équipes

Le groupe en charge de la mobilité des publics avait fait le choix de constituer un dossier de candidature au dispositif Alternatives vertes. Le dossier a été déposé en septembre 2023, sur la conception d'un logiciel de mise en relation active aux spectateurs d'un même spectacle afin

de favoriser des covoiturages. Il n'a pas reçu l'agrément des pouvoirs publics néanmoins le sujet de la mobilité douce reste une priorité d'action.

- Groupe Droit public

Le SNSP poursuit son travail de valorisation de l'expertise des fonctions de directions de lieux à travers la participation à la rédaction des fiches métiers du CNFPT. Ce travail a pour finalité d'obtenir un cadre d'emploi spécifique au spectacle vivant - structurant et protecteur - dans la fonction publique.

4. INSTANCES

- **Observatoire de la liberté de création**

L'observatoire de la liberté de création, créé initialement sous l'égide de la Ligue des Droits de L'Homme, est une organisation regroupant à la fois des organisations professionnelles syndicales, des associations mais aussi, des experts de ces questions, universitaires, avocats, artistes, critiques d'art... Elle s'est constituée depuis janvier 2024 en association autonome.

Son objectif essentiel est de défendre la liberté de création et de diffusion et d'agir contre les attaques dont elle fait l'objet, sous toutes ses formes.

Du fait de l'accroissement des mouvements identitaires mais aussi de mouvements « progressistes », les formes de censure ou de restriction imposées aux œuvres et aux artistes ne cessent de se multiplier. Cette multiplication d'actions ont entraîné un accroissement de son activité : affaire Depardieu, l'annulation des spectacles suite à la guerre Israël/Gaza, dessin de Coco, affaire Bastien Vives...

Un dossier concerne particulièrement un adhérent et fait l'objet d'un soutien accru notamment juridictionnel.

- **Les « Congés spectacles »**

Le SNSP a la présidence du Conseil d'administration.

Cette année a été marquée par la réforme des droits à congés payés durant les arrêts de travail. En effet, la Cour de cassation a fait une application directe des normes européennes au droit français et qui ont conduit à l'adoption de la loi du 22 avril 2024 (publiée au journal officiel le 23 avril 2024).

La caisse des congés spectacles a adapté ses règles de fonctionnement au nouveau dispositif légal.

5. DÉLÉGATIONS EN RÉGION

• Tableau des mandats des délégués en région fin 2024

Auvergne-Rhône-Alpes	Mohamed	NAITL'KHADIR	THEATRE DES PENITENTS / MONTBRISON
	Patrice	MELKA	THEATRE DU PARC / ANDREZIEUX BOUTHEON
Bourgogne-Franche-Comté	Pierre	KECHKEGUIAN	LE THEATRE D'AUXERRE / AUXERRE
	Jean-Michel	MATHÉ	FESTIVAL DE MUSIQUE DE BESANÇON / BESANÇON
Bretagne	Xavier	LE JEUNE	L'ESTRAN / GUIDEL
	Frédéric	PINARD	L'ARCHIPEL / FOUESNANT
Centre-Val de Loire	Hervé	PEPION	CENTRE CULTUREL ALBERT CAMUS / BOITE A MUSIQUE / ISSOUDUN
	Emmanuelle	SINDRAYE	L'ATELIER A SPECTACLE / VERNOUILLET
	Nathalie	TACHON	DIANETUM / ANET
Grand-Est	Lee Fou	MESSICA	ESPACE BMK THEATRE - UNIVERSITE DE LORRAINE / METZ
	Christian	DUFOUR	LE SALMANAZAR / EPERNAY
	Sandrine	MARLY	THEATRE LA COUPOLE / ST LOUIS
Hauts-de-France	Eric	ROUCHAUD	THEATRES DE COMPIEGNE / ESPACE JEAN LEGENDRE - THEATRE IMPERIAL / COMPIEGNE
	Ikbal	BEN KHALFALLAH	LE SAFRAN, Scène conventionnée / AMIENS
Ile-de-France	Yohann	CHANRION	LES PASSERELLES, SCENE DE PARIS - VALLEE DE LA MARNE / PONTAULT-COMBAULT
	Lucie	CHATAIGNER	THEATRE DES BERGERIES / NOISY LE SEC
	Sophie	LOROTTE	CENTRE CULTUREL JEAN VILAR - MARLY LE ROI / MARLY-LE-ROI
	Annette	VARINOT	THEATRE DE CACHAN / CACHAN
Normandie	Adeline	FLAMBARD	HALLE Ô GRAINS - BAYEUX / BAYEUX
	Katell	BIDON	LA RENAISSANCE / MONDEVILLE
Nouvelle-Aquitaine	Nathalie	YERAMIAN	AMELI - FESTIVAL 1000 SOURCES & DORDOGNE / LATRONCHE
	Frédéric	BRANCHU	THEATRE DE THOUARS / THOUARS
	Julie	CLAITTE-HAMON	LA CANOPÉE - RUFFEC / RUFFEC
Occitanie	Maud	PASCHAL	THEATRE LE PÉRISCOPE / NIMES
	Véronique	DO	SCENOGRAPH / ST CERE
Pays de la Loire	Jérôme	MÉNARD	THEATRE DE LA FLEURIAYE / CARQUEFOU
	Gaëlle	LECAREUX	ONYX - LA CARRIERE / ST HERBLAIN
	Gurval	RÉTO	THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE / ST BARTHELEMY D'ANJOU
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agnès	LOUDES	THEATRE ANTOINE VITEZ / AIX EN PROVENCE
	Romarc	MATAGNE	THEATRE DU BRIANCONNAIS / BRIANCON
Outre-mer	Fabienne	HOARAU	TERRITO'ARTS / CITE DES ARTS / ST DENIS (La Réunion)
	Anabel	MARTINEZ	THEATRE LES BAMBOUS / ST BENOIT (La Réunion)
	Lisa	PATIN	POLE CULTUREL MOUSSA TCHANGALANA / CHIRONGUI (Mayotte)

6. COMMUNICATION

Tableau récapitulatif des retombées presse 2024 issues du travail avec l'Agence Initiale

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 1 - JANVIER À MARS					
News Tank Culture	Rachida Dati au Ministère de la Culture : Le SNSP « en attente de propositions fortes pour le service public de la culture »	Marion Miard	Reprise CP	Presse Culture	7 000
La Gazette des Communes	<u>Gouvernement Attal : les collectivités cherchent leur place</u>	Hélène Girard	Reprise CP	Presse Collectivités Locales	489 094
Les Échos (print & web)	<u>Inflation, JO et guerre des talents : les trois défis du spectacle vivant</u>	Martine Robert	Vincent Roche-Lecca	Presse Affaires	773 000
News Tank Culture	<u>BIS : "Rendre le plan "Mieux produire, mieux diffuser" encore plus stratégique"</u>	Marion Miard	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	7 000
France Info	L'info de 19 / 20	Anne Chepeau	Véronique Lécullée	Radio Nationale	126 000
France Culture	<u>Pressions, intimidations : quand les extrêmes musèlent la création</u>	Louis-Valentin Lopez	Véronique Lécullée	Radio Nationale	3 276 493
La Gazette des Communes	<u>Un plan d'action écologique commun pour assurer la survie du spectacle vivant</u>	Hélène Girard	Véronique Lécullée	Presse Collectivités Locales	489 094
News Tank Culture	<u>BIS 2024 : « Les conditions d'exercice de la liberté de programmation ont changé » (Catherine Blondeau)</u>	Marion Miard	Vincent Roche-Lecca et Véronique Lécullée	Presse Culture	7 000
France Musique	<u>Comment créer et programmer face aux entraves des extrêmes ?</u>	Louis-Valentin Lopez	Véronique Lécullée	Radio Nationale	3 276 493
La Lettre du Spectacle	14 organisations présentent une feuille de route commune avec des priorités	Julie Haméon	Reprise CP	Presse Culture	13 330
Scène Web	<u>Agnès Limbos censurée : l'Observatoire de la liberté de création écrit au Préfet de Côte d'Or</u>	La Rédaction	Reprise CP	Presse Culture	45 576
La Gazette des Communes	<u>Théâtre obligatoire au collège : quelle place pour les structures culturelles ?</u>	Valérie Brunet	Vincent Roche-Lecca	Presse Collectivités Locales	489 094
Localtis	<u>Le secteur du spectacle vivant dévoile son plan de transformation écologique</u>	Jean Damien Lesay	Reprise CP	Presse Collectivités Locales	270 000
News Tank Culture	Annulation de crédits à la mission Culture : réactions de Profedim/SNSP et de la CGT-Spectacle	Marion Miard	Reprise CP	Presse Culture	7 000
Télérama	Le ministère de la Culture perd plus de 200 millions d'euros... et Rachida Dati, tout crédit ?	Olivier Milot	Reprise CP	Presse Culture	2 744 221

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 1 - JANVIER À MARS (suite)					
La Lettre du Spectacle	Un coup de ciseau inédit sur la création qui fragilise fortement le spectacle vivant	Jérôme Vallette	Reprise CP	Presse Culture	13 330
News Tank Culture	Crédits annulés de la mission Culture : "Renoncer aux coupes budgétaires" 17 <u>organisations</u>	Marion Miard	Reprise CP	Presse Culture	7 000
AFP	Coupes budgétaires : Dati assure le spectacle vivant de son soutien financier	Karine Perret	Vincent Roche-Lecca	Agence de Presse	/
Le Monde (print & web)	<u>Le ministère de la culture puise dans ses crédits de réserve pour faire face aux coupes budgétaires</u>	Joëlle Gayot, Roxana Azimi et Sandrine Blanchard	Vincent Roche-Lecca	Presse Nationale	18 129 402
Média +	Coupes budgétaires / spectacle vivant : Rachida Dati assure que « pas un euro ne manquera sur les territoires »	Ioan Niculai	Reprise CP	Presse Communication	37 865
Scene Web	<u>Annulation de crédits pour la culture : les organisations syndicales craignent un plan social</u>	La Rédaction	Reprise CP	Presse Culture	45 105
La Lettre de l'Entreprise Culturelle	Crédits 2024 pour la création : un coup de rabot qui alerte les syndicats	La Rédaction	Reprise CP	Presse Culture	8 442
La Gazette des Communes	Spectacle vivant : Les programmeurs confrontés aux groupes de censeurs	Hélène Girard	Vincent Roche-Lecca	Presse Collectivités Locales	489 094
AFP	Coupes budgétaires : Dati assure le spectacle vivant de son soutien financier	La Rédaction	Reprise CP	Agence de Presse	/
France Musique	<u>Revue de presse du jeudi 28 mars 2024</u>	La Rédaction	Reprise CP	Radio Nationale	3 276 493
Interviews					
Les Échos - Martine Robert			La Gazette des Communes - Valérie Brunet		
France Culture - Louis-Valentin Lopez			Le Monde - Sandrine Blanchard		
France Info - Anne Chepeau			Le Parisien - Sylvain Merle		
Télérama - Olivier Millot			AFP - Karine Perret		
News Tank Culture - Marion Miard			La Gazette des Communes - Hélène Girard		

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 2 - AVRIL À JUIN					
Satellifacts	Pass Culture : quatre organisations du spectacle vivant demandent une « évaluation indépendante »	La Rédaction	Reprise CP	Presse Communication	2 500
Média +	Quatre organisations représentant le spectacle vivant demandent un audit «indépendant» du Pass Culture	La Rédaction	Reprise CP	Presse Communication	37 865
La Croix	Des coupes budgétaires frappent les grandes institutions culturelles	Stéphane Dreyfus	Véronique Lécullée	Presse Nationale	2 258 335
La Lettre du Spectacle	Le secteur de la création artistique se mobilise	Jérôme Vallette	Reprise CP	Presse Culture	13 330
News Tank Culture	Pass Culture : « une évaluation indépendante » demandée à la Commission Finances de l'AN (4 syndicats)	Marion Miard	Reprise CP	Presse Culture	7 000
Diapason	Leur parole est d'or	Benoît Fauchet	Reprise CP	Presse Culture	67 000
Satellifacts	Spectacle vivant : pétition contre l'austérité et pour la sauvegarde du régime des intermittents	La Rédaction	Reprise CP	Presse Communication	2 500
Associations Mode d'emploi	Plan de transformation écologique pour le spectacle vivant	La Rédaction	Reprise CP	Presse Juridique	70 000
Alternatives Économiques	Le spectacle vivant peut-il survivre aux coupes franches ?	Antoine Pecqueur	Vincent Roche Lecca	Presse Économie	226 348
News Tank Culture	SNRP : Véronique Lécullée et Vincent Roche Lecca réélus coprésidents	Marion Miard	Reprise CP	Presse Culture	7 000
Libération	Accusé d'agressions et de harcèlement sexuels, Edouard Baer poursuivra-t-il sa tournée ?	Eve Beauvallet	Véronique Lécullée	Presse Nationale	5 960 438
AFP	Législatives: des acteurs du théâtre public s'inquiètent d'une victoire du RN	Karine Perret	Vincent Roche Lecca	Agence de Presse Nationale	/
Le Figaro	Législatives : des syndicats et acteurs du théâtre public s'inquiètent d'une victoire du RN	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	22 841 838
Scène Web	Législatives : des acteurs du théâtre public s'inquiètent d'une victoire du RN	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Culture	45 576
Le Télégramme	« Culture en danger ! » : les professionnels invités à se réunir ce jeudi midi à La Carène, à Brest	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Régionale	3 525 198

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 2 - AVRIL À JUIN (suite)					
La Dépêche	Culture en danger : l'Ariège participe à la grève nationale ce jeudi 13 juin	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Régionale	11 581 730
Dijon Actualités	Le secteur de la culture s'unit contre la menace de l'extrême droite	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Régionale	/
La Gazette des Communes	Des textes de référence à s'approprier afin qu'ils deviennent de grands classiques	Nathalie Perrier	Vincent Roche Lecca	Presse Collectivités Locales	529 553
La Gazette des Communes	Culture : Elus et professionnels, du rififi dans les coulisses	Nathalie Perrier	Vincent Roche Lecca	Presse Collectivités Locales	529 553
La Lettre du Spectacle	Les prix des billets augmentent sous la double contrainte budgétaire et politique	Jérôme Vallette	Reprise CP	Presse Culture	13 330
AFP	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction	Reprise CP	Agence de Presse Nationale	/
La Croix	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	2 258 335
La Provence	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Régionale	2 265 382
BFM TV	Législatives : des syndicats appellent à se mobiliser jeudi pour la culture	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	TV Nationale	17 161 624
L'Express	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	5 432 332
TV5 Monde	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Internationale	1 014 516
Le Figaro	Les syndicats de la culture appellent à la mobilisation « contre l'extrême droite »	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	22 841 838
Franceinfo	Élections législatives 2024 : plusieurs syndicats du spectacle appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	13 708 835
Challenges	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Économie	2 749 283
Média +	Une quinzaine de syndicats du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel appellent à se mobiliser, jeudi « pour la culture et contre l'extrême droite »	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Communication	37 865

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 2 - AVRIL À JUIN (suite)					
Satellifacts	C culture / Audiovisuel public : 26 syndicats appellent à la mobilisation le 20 juin	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Communication	2 500
Europe 1	Législatives 2024 : « Le président est élu, il restera président de la République jusqu'en 2027 », insiste Gabriel Attal	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Radio Nationale	11367322
CNews	Plusieurs syndicats appellent à se mobiliser jeudi "pour la culture et contre l'extrême droite"	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	9745309
News Tank Culture	Appels à la grève et à la mobilisation contre le RN et les coupes de budget le 20/06 (organisations)	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Culture	7 000
La Scène	Coupes budgétaires : l'écosystème peut-il s'effondrer ?	Bruno Walter	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	3159
Franceinfo	Législatives 2024 : le monde de la culture s'appuie sur les associations professionnelles et les syndicats pour faire front contre le RN	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Nationale	13 708 835
La Gazette des Communes	Culture : quand élus et professionnels ne se comprennent plus	Nathalie Perrier	Vincent Roche-Lecca	Presse Collectivités Locales	529 553
News Tank Culture	Appel à manifester « contre la réforme de l'assurance chômage et le RN » le 27/06 (15 organisations)	La Rédaction avec l'AFP	Reprise CP	Presse Culture	7 000
Interviews					
La Croix - Stéphane Dreyfus					
France Culture - Louis-Valentin Lopez					
Télérama - Olivier Millot					
AFP - Karine Perret					
La Scène - Bruno Walter					
La Gazette des Communes - Nathalie Perrier					
Alternatives Économiques - Antoine Pecqueux					
Libération - Ève Beauvallet					
AFP - Karine Perret					
Télérama - Olivier Millot					

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 3 - JUILLET À SEPTEMBRE					
AFP	Un 3e tour social : les syndicats du spectacle vivant listent leurs chantiers	Karine Perret	Reprise CP	Agence de Presse Nationale	/
Libération	<u>Festival d'Avignon : les syndicats préparent le « troisième tour social »</u>	La Rédaction	Reprise CP	Presse Nationale	5 960 438
France Info	<u>Un "troisième tour social" : les syndicats du spectacle vivant listent leurs chantiers</u>	La Rédaction	Reprise CP	Presse Nationale	13 708 835
Alternatives Économiques	<u>Le Pass culture divise le secteur culturel</u>	Antoine Pecqueux	Vincent Roche-Lecca	Presse Économie	226 348
News Tank Culture	Nouvelle Assemblée nationale : « trois orientations prioritaires » formulées par 15 organisation du SV	La Rédaction	Reprise CP	Presse Culture	7 000
Télérama	L'irrésistible autocensure	Olivier Millot	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	7 000
Télérama	<u>"Je vais me faire emmerder par mon élu" : l'autocensure se déchaîne dans les théâtres</u>	Olivier Millot	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	7 000
Sud Ouest	<u>Législatives 2024 : grand absent des débats, le monde de la culture se mobilise pour exister dans les programmes des candidats</u>	Emmanuelle Debur et Stéphane C. Jonathan	Reprise CP	Presse Quotidienne Régionale	6 964 411
La Marseillaise	<u>Le monde de la culture se mobilise contre l'extrême droite au festival d'Avignon</u>	Florent de Corbier	Reprise CP	Presse Quotidienne Régionale	68 981
Sud Ouest	<u>Après les législatives, les syndicats du spectacle vivant attendent un « refinancement » de la culture</u>	La Rédaction	Reprise CP	Presse Quotidienne Régionale	6 964 411
Interviews					
Télérama - Olivier Millot					
La Lettre du Spectacle - Bruno Walter					

Média	Titre	Journaliste	Intervenant	Famille de presse	Lectorat
TRIMESTRE 4 - OCTOBRE À DÉCEMBRE					
AFP	Pressions, autocensure: le spectacle vivant en zone de turbulences	Karine Perret	Vincent Roche-Lecca	Agence de Presse	/
France Info	Pressions, autocensure, baisses budgétaires : le spectacle vivant en zone de turbulences	La Rédaction	Reprise CP	Presse Nationale	126 000
Sud Ouest	« On n'a pas le droit de censurer ou d'interdire » : le monde du spectacle peine à défendre sa liberté d'expression	La Rédaction	Reprise CP	Presse Régionale	6 964 411
La Lettre du Spectacle	« La sanctuarisation des crédits de la part individuelle doit être réfléchie et infléchie »	Bruno Walter	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	13 330
La Lettre du Spectacle	Pass culture : vers une réforme profonde ?	Bruno Walter	Vincent Roche-Lecca	Presse Culture	13 330
Interviews					
Les Échos - Martine Robert					
AFP - Karine Perret					
La Lettre du Spectacle - Bruno Walter					
La Lettre du Spectacle - Bruno Walter					

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Exercice 2024

Lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2024, le budget prévisionnel vous avait été présenté à 485.500 €, équilibré avec deux reprises sur réserve / fonds propres de chacune 35.000 € afin de financer le fonctionnement et l'évolution du syndicat.

L'évolution s'est effectivement bien accélérée puisque nous avons abouti à Scène Ensemble au 1er janvier 2025, intégration de Profedim au SNSP pour des raisons administratives.

Fort de ce tournant, le budget réalisé présente toutefois un déficit de seulement - 11.907 € (plusieurs dépenses de fusion tant juridiques que de communication étant reportées en 2025) :

- En produits 449.044 € réalisé contre 430.801 € en 2023
 - . Les cotisations s'élèvent à 272.240 € contre 271.410 € en 2023
 - . La subvention de la DGCA est revenue au niveau de la 1ère subvention reçue en 2020 soit 15.000 € contre 30.000 € reçu de 2021 à 2023.
 - . Le FCAP (Fonds commun d'aide au paritarisme) a été plus élevé que prévu : 127.875 contre 110.000 € prévu et 111.493 € réalisé 2023 (contrairement à 2022/2023 où 2023 avait été inférieur à 2022 – 118.941 €).
 - . Les transferts de charge liés aux arrêts maladie sont élevés en 2024 (24.529,82 €).
- En charges 460.951 € réalisé (contre 437.323 € en 2023).
 - . La masse salariale + les charges sociales 2024 s'élèvent à 280.672 € contre 284.735 € en 2023. La variation s'explique par les changements dans l'équipe entre 2023 et 2024 : arrêt maladie d'Agnès Princet depuis fin septembre 2023 / CDD à temps partiel d'Amélie Mathieu d'octobre 2023 à fin juin 2024 en tant que chargée de mission transition écologique et affaires publiques.
 - . les charges externes et autres achats s'élèvent à 171.885 € en 2024 contre 141.479 € en 2023 avec une variation importante sur la somme « honoraires juridiques & autres experts, accompagnement » – 33.766 € en 2024 contre 12.125 € en 2023
 - . la somme « Colloques / Déplacements / Réceptions » reste stable (29.658 € en 2024 contre 29.053 € en 2023) malgré les frais liés à l'AGE de décembre 2025 (5223 €), les BIS de Nantes en janvier 2024 (coût du stand partagé avec les autres organisations de l'USEP-SV)

Pierre Kechkéguian
Trésorier

Bilan et compte de résultat 2024

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Arrêté au 31/12/2024

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	20 880	20 880		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 090	17 195	1 895	3 459
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	53 695		53 695	52 658
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 640		5 640	5 640
TOTAL I	99 306	38 075	61 231	61 757
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 485		4 485	7 139
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	40 198		40 198	25 756
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	382 886		382 886	421 732
Charges constatées d'avance	19 572		19 572	6 523
TOTAL III	447 141		447 141	461 150
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	546 447	38 075	508 372	522 907

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	33 239	33 239
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Reserves		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	422 381	428 903
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 907	-6 522
Situation nette	443 713	455 620
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	443 713	455 620
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	31
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 691	21 786
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	41 935	45 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	64 659	67 288
Ecart de conversion passif		
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	508 372	522 907

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	272 240	271 410
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 000	30 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	127 875	111 493
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 798	11 443
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 210	2 624
TOTAL I	444 123	426 970
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	171 885	141 479
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 010	7 761
Salaires et traitements	198 851	202 581
Charges sociales	81 821	82 154
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 222	3 264
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4	6
TOTAL II	460 794	437 245
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 671	-10 275
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 921	3 831
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 921	3 831
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 921	3 831
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-11 750	-6 444

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats		
VII		
Impôts sur les bénéfices		
VIII	157	78
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	449 044	430 801
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	460 951	437 323
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-11 907	-6 522

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Syndicat professionnel
des Producteurs,
Festivals, Ensembles,
Diffuseurs Indépendants
de Musique

Bilan annuel 2024

Bilan moral, bilan d'activité, rapport financier 2024

Sommaire

Bilan moral du Président	p. 3
Bilan d'activité 2024	p. 5
Politiques culturelles	p. 5
Social	p. 6
Fiscal	p. 8
Prévoyance et santé	p. 8
Communication et études	p. 9
International et Europe	p. 10
Égalité et VHSS	p. 10
Transition écologique	p. 10
 Bilan & compte de résultat 2024	 p. 12
 Rapport financier 2024	 p. 16
 Annexe : liste des mandats de PROFEDIM	 p. 18

Bilan moral du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2024 restera une année charnière pour PROFEDIM, marquée à la fois par un contexte politique et économique particulièrement incertain et par une évolution majeure de notre syndicat : sa fusion avec le SNSP, actée en décembre dernier et effective depuis le 1er janvier 2025.

Un contexte politique en mutation

L'année a été dominée par des bouleversements politiques importants qui ont directement impacté notre secteur (et notamment : l'IA act européen, la réforme de l'assurance chômage, l'annulation de plusieurs millions d'euros de crédits sur le budget 2024, etc.). La place des structures indépendantes dans le paysage culturel a été questionnée à plusieurs reprises, et nous avons dû redoubler d'efforts pour faire entendre notre voix auprès des pouvoirs publics. Entre les débats sur le financement public de la culture, les ajustements des politiques territoriales et les évolutions législatives, il nous a fallu défendre sans relâche nos modèles et nos valeurs.

Dans ce climat tendu, le rôle de PROFEDIM en tant qu'interlocuteur des autorités et des institutions s'est affirmé plus que jamais. Nous avons multiplié les échanges avec le ministère de la Culture, les collectivités et nos partenaires, pour expliquer, pour convaincre, pour porter nos revendications et protéger la diversité des formes artistiques que nous représentons.

Une année sous le signe de la transformation : la fusion avec le SNSP

L'événement majeur de 2024 pour notre syndicat a été, sans conteste, la fusion avec le SNSP. Cet objectif était essentiel pour renforcer notre capacité d'action et rassembler sous une même bannière l'ensemble des structures indépendantes du spectacle vivant. Cette décision est le fruit d'échanges permanents en 2023 et 2024 avec le SNSP et les Forces Musicales, et a fait l'objet de nombreux rendez-vous avec les structures adhérentes, pour écouter et expliquer.

Cette fusion, qui s'est concrétisée en décembre, est le fruit d'un travail de longue haleine. Il a fallu dialoguer, négocier et construire un projet commun, qui respecte l'histoire et les spécificités de nos deux syndicats tout en leur permettant d'aller de l'avant ensemble. Grâce à la mobilisation de toutes et tous, nous avons réussi cette transition avec succès.

Désormais unis, nous sommes plus forts pour affronter les défis à venir. Cette nouvelle entité nous permet d'amplifier notre représentation auprès des institutions, de mutualiser nos ressources et de défendre encore plus efficacement les intérêts de nos adhérents. C'est un tournant décisif qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir de la musique et du spectacle vivant de service public.

Perspectives et engagements

L'année 2025 sera celle de la consolidation. Nous devons maintenant faire vivre cette nouvelle organisation, harmoniser nos modes de fonctionnement et continuer à œuvrer pour la reconnaissance et le soutien de nos structures. Nos combats restent les mêmes : garantir des financements pérennes, assurer la diversité de la création, défendre nos équipes et promouvoir un modèle de spectacle vivant fondé sur l'indépendance et l'exigence artistique, sans jamais renoncer à nos missions de service public. Nous pouvons les mener désormais avec un spectre plus élargi, qui ne fera que renforcer notre parole.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement tout au long de cette année si particulière. C'est grâce à votre mobilisation et à votre confiance que nous avons pu mener à bien cette transformation majeure.

Un nouveau chemin s'écrit. PROFEDIM n'est plus. Bonne continuation à Scène Ensemble !

Nicolas Bucher

Président de PROFEDIM

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

2024, année de préparation de la fusion de PROFEDIM et du SNSP

Politiques culturelles

A. Grands dossiers

L'année politique de PROFEDIM a surtout été marquée par plusieurs grands dossiers d'intérêt pour le secteur, et notamment :

- Les conséquences de l'annulation des 100M€ de crédits budgétaires intervenue en janvier 2024 ;
- Les suites du Plan Mieux Produire, Mieux Diffuser ;
- Le plan ruralité ;
- Le Pass Culture ;
- Un important plaidoyer porté en branche pour refinancer le service public de la culture
- La réforme des aides du Centre National de la Musique ;
- Une mobilisation contre le péril de l'extrême droite dans un contexte politique global très mouvementé en 2024 ;
- Le travail sur le Projet de Loi de Finances 2025, particulièrement houleux ;
- Sur le budget 2024, les crédits Fonpeps ont été largement consommés et ont dépassé l'enveloppe attribuée ce qui a eu pour effet des retards sur les paiements de l'ASP auprès des entreprises.

B. Activité de lobbying institutionnel (notamment parlementaire)

Les grands thèmes de nos actions de plaidoyer en 2024 ont été :

- Le PLF 2025 (auditions pour les différentes missions) dans un calendrier inédit et très contraint par les événements politiques ;
- La contribution à diverses missions (Pass culture, mission VHSS assemblée etc.) ;
- Le transport d'instruments sur le réseau SNCF ;
- Des échanges réguliers sur la politique générale pour la Culture avec des parlementaires du spectre républicain ;

Par ailleurs, PROFEDIM a contribué spécifiquement, outre ses missions liées à ses mandats et plateformes habituels (cf. liste) :

- au CNM (refonte des aides et participations de nos adhérents aux commissions et instances diverses),
- aux travaux d'ARVIVA (environ 15 réunions annuelles),
- à l'observation nationale des parcours de musiciens (icoop),
- aux travaux de l'Observatoire de la Liberté de Création.

Par ailleurs, PROFEDIM a contribué spécifiquement, outre ses missions liées à ses mandats et plateformes habituels :

- au CNM (refonte des aides et participations de nos adhérents aux commissions et instances diverses),
- aux travaux d'ARVIVA (environ 15 réunions annuelles),
- à l'observation nationale des parcours de musiciens (icoop),
- aux travaux de l'Observatoire de la Liberté de Création.

Social

A. Les grands dossiers de 2024

En 2024, les politiques sociales ont une nouvelle fois mobilisé l'expertise de PROFEDIM, dans un contexte de transformation continue des cadres réglementaires et des pratiques professionnelles.

En droit du travail, la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne a été définitivement adoptée le 10 avril 2024 (publiée au journal officiel le 22 avril 2024), et avec elle la disposition qui met le code du travail français en conformité avec le droit européen concernant l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie.

Par ailleurs, sur le plan législatif, une loi visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative a été publiée au JO le 16 avril 2024. La loi prévoit plusieurs changements majeurs sur le plan social, pour encourager et valoriser l'engagement associatif. Elle comporte, notamment, plusieurs dispositions pour la simplifier les modalités de gestion des associations.

PROFEDIM a activement participé à la mise en œuvre d'un nouvel accord EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) porté par l'Afdas, visant à anticiper les mutations du secteur et à renforcer les compétences des professionnel·le·s du spectacle vivant.

Dans le même esprit de diagnostic partagé, deux études "flash" ont été menées : l'une sur le forfait jours, outil encore souvent inadapté aux réalités de nos métiers, et l'autre sur l'emploi, afin de mieux cerner les dynamiques et les tensions du marché du travail culturel.

Par ailleurs, PROFEDIM a accompagné ses adhérent·e·s dans le passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour la cotisation au FCAP (Fonds de soutien à la création artistique du spectacle vivant), un changement technique aux implications concrètes.

Enfin, la mise à jour du modèle d'attestation de consentement dans le cadre de la Déduction Forfaitaire Spécifique (DFS) a été un autre chantier suivi de près, tant pour ses enjeux juridiques que pour ses impacts opérationnels.

À travers ces différents dossiers, PROFEDIM a poursuivi son rôle de veille, d'analyse critique et de relais des préoccupations du terrain auprès des partenaires sociaux et des institutions.

a. NAO 2024

L'accord de NAO 2024 est entré en vigueur au 1er juin 2024, après un début de discussion très tendu avec les syndicats de salariés.

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés se sont finalement accordées sur les revalorisations suivantes sur les salaires minima de la branche :

- +3,5% artistes musicien.ne.s, artistes de chœur et artistes lyriques solistes (hors mensualisés donc ceux au cachet)
- +4,5% artistes dramatiques, chorégraphiques et de cirque (ceux au cachet)
- +60 € + jeu des coefficients prévus par la CCNEAC pour les salariés HORS artistiques et les artistes mensualisés
- un alignement des défraiements sur le barème Urssaf au 01/09/2024

Ces augmentations, nécessaires, ont néanmoins un impact important sur les adhérents de PROFEDIM au moment où les structures rencontrent des difficultés persistantes et grandissantes.

On notera que le SMIC a été revalorisé de nouveau, le 1^{er} novembre (+2%). Les rémunérations des salariés en groupe 9 (échelon 1) et en groupe 8 (échelon 1) situées en deçà de ce nouveau SMIC, doivent obligatoirement le respecter à compter de cette date.

B. Ressources et outils pour les adhérents

En 2024, PROFEDIM a eu à nouveau à cœur, outre ses diverses lettres d'information qui reprennent la veille de l'ensemble du secteur, d'augmenter la liste des outils à destination de ses adhérents. 8 nouvelles fiches techniques sont ainsi venues renforcer les ressources de notre organisation, et 9 ont été mises à jour à la suite de modifications de législation ou de réglementation, ou simplement pour préciser des informations essentielles :

- Fiche prime de partage de la valeur (mise à jour) ;
- Modèle d'une DUE pour la prime de partage de la valeur (mise à jour)
- Article sur l'essentiel de la loi sur l'engagement bénévole de la vie associative (nouveau) ;
- Fiche sur la DFS et modèle attestation de consentement (mise à jour) ;
- Fiche arrêt maladie article sur les congés maladie et les congés payés (nouveau) ;
- Fiche sur le CISV (mise à jour) ;
- Fiche sur le CIPP (mise à jour) ;
- Fiche sur le FONPEPS (mise à jour) ;
- Fiche sur l'entretien professionnel (nouveau) ;
- Fiche sur la DOETH déclaration relative à leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés (mise à jour) ;
- Article sur la déclaration obligatoire des bénéficiaires effectifs pour les associations (nouveau) ;
- Modèle de contrat CDII (nouveau) ;

- Fiche sur l'article 40 du code de procédure pénale : outil de signalement pour lutter contre les VHSS (nouveau) ;
- Modèle de clause de prévention des VHSS à insérer dans les contrats de travail (nouveau) ;
- Fiche Règles générales et exceptionnelles en matière d'aides d'État (mise à jour);
- Fiche loi « Partage de la valeur » (nouveau) ;
- Fiche convention collective de l'édition phonographique (mise à jour) ;

Fiscal

En matière fiscale, l'année 2024 a été marquée par plusieurs dossiers majeurs sur lesquels PROFEDIM s'est engagé avec force pour défendre les intérêts du secteur.

Le crédit d'impôt pour le spectacle vivant (CISV), outil essentiel de soutien à la production, a été au cœur des préoccupations, notamment en raison d'une erreur matérielle introduite dans la loi de finances pour 2023, substituant par confusion la notion de réduction à celle de crédit d'impôt. En l'absence de projet de loi de finances pour 2025, la loi spéciale de finances adoptée pour reconduire le budget 2024 n'a pu corriger cette anomalie, se limitant aux dépenses essentielles de l'État. PROFEDIM a alerté les pouvoirs publics sur l'urgence de rétablir une rédaction conforme et a accompagné ses adhérents dans la sécurisation de leurs démarches fiscales.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 a reconduit pour trois ans les crédits d'impôts CISV et CIPP, intégrant une avancée significative pour les musiques actuelles : une dérogation permettant une date exceptionnelle dans une grande salle, jusqu'à 2 900 places.

Enfin, sur la question de la TVA, PROFEDIM a vivement réagi au refus du ministre de l'Économie d'appliquer un taux réduit pour la diffusion en direct des spectacles vivants en ligne. En niant cette possibilité pourtant permise au niveau européen, le gouvernement prive le secteur d'un levier fiscal stratégique à l'heure où les modes de diffusion évoluent, et où la soutenabilité économique des projets numériques reste fragile.

Prévoyance et santé

En 2024, l'action de PROFEDIM en matière de prévoyance et de santé s'est surtout concentrée sur deux axes structurants de son mandat au sein de Thalie Santé.

D'une part, les travaux de sectorisation de Thalie Santé, l'organisme paritaire dédié aux professionnel·le·s du spectacle vivant, se sont poursuivis activement en 2024, afin de renforcer la présence en Ile-de-France au plus près des entreprises adhérentes. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la loi du 2 août 2021 relative à la prévention en santé au travail, qui appelle à une meilleure articulation entre santé, conditions de travail et dialogue social.

D'autre part, PROFEDIM a engagé au sein de la FESAC une phase de préparation et de concertation autour de l'amélioration de l'accord de suivi des intermittent-e-s du spectacle, enjeu qui figurera à l'agenda des négociations interprofessionnelles de 2025.

Fidèle à son rôle de défense des intérêts des structures culturelles et de leurs salarié-e-s, PROFEDIM entend y porter une vision équilibrée et réaliste, garantissant l'accès aux droits tout en tenant compte des contraintes économiques du secteur.

Communication et études

A. Communiqués de presse et expressions diverses

2024 fut à nouveau une année de forte mobilisation. Parmi les expressions que PROFEDIM a pu avoir, les 23 communiqués de presse suivants ont été publiés :

- [Communiqué de l'USEP-SV suite au dernier CA du Centre National de la Musique](#)
- [Les 19 & 20 décembre : mobilisons-nous pour défendre le service public de la culture](#)
- [Lettre ouverte à Monsieur Édouard Philippe](#)
- [PROJET LOI DE FINANCES 2025 : La ponction d'au moins 8,5 milliards d'euros du budget des collectivités territoriales porterait un coup fatal au secteur culturel](#)
- [Pays de la Loire : face à la situation grave et sérieuse, mobilisons-nous massivement le 25 novembre](#)
- [Plaidoyer pour un refinancement de la création et du service public et de la culture – CCNEAC](#)
- [Quelle place pour la médiation et les actions culturelles dans les structures musicales ?](#)
- [Reconduction de Madame Dati, une inquiétude persistante](#)
- [« Nouvelle Assemblée nationale : 3 orientations prioritaires »](#)
- [Refonder la République en musique](#)
- [Pour le 2nd tour des élections législatives, la Culture appelle à rester mobilisés pour empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir](#)
- [Détails de l'expérimentation de l'accueil des contrebasses dans les TGV Inoui – été 2024](#)
- [Culture en danger – mobilisation nationale le 27 juin](#)
- [Culture en danger – Mobilisation nationale du 20 juin](#)
- [Élection du nouveau bureau de PROFEDIM](#)
- [Culture en danger – Mobilisation nationale – Le 13 juin](#)
- [Notre engagement renouvelé pour un milieu musical sûr et respectueux](#)
- [Étude SNCF et transport d'instruments de musique hors-normes](#)
- [Annulation de crédits : expression commune de la branche CCNEAC au CNPS de mars 2024](#)
- [Attaque sans précédent envers le service public des arts de la représentation](#)

- Lettre ouverte – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche des entreprises artistiques et culturelles
- Nomination de Rachida Dati au ministère de la Culture
- Plan d'action commun pour une transformation du secteur

B. Études

Plusieurs enquêtes et études ont été réalisées en 2024 :

- Enquête relative à la médiation et aux actions culturelles des structures musicales en partenariat avec la Maison de la Musique Contemporaine ;
- Enquête FLASH sur le Forfait jours,
- Étude flash sur l'emploi en 2024 dans les structures adhérentes à PROFEDIM.

International et Europe

En 2024, au-delà de sa participation active au Comité Sectoriel Culture du Dialogue Social Européen et de son suivi constant des dossiers aux côtés de Pearle*, sa fédération européenne, PROFEDIM a renforcé son action politique en faveur d'un cadre réglementaire favorable au développement du spectacle vivant. À l'approche des élections européennes, Pearle* a interpellé les candidat·e·s pour qu'ils et elles affirment un soutien clair et ambitieux à la culture, pilier d'une Europe démocratique, inclusive et innovante. PROFEDIM s'est pleinement associé à cette démarche, rappelant la nécessité d'une politique culturelle européenne forte, dotée de moyens, et intégrée aux grands enjeux sociaux et économiques.

Sur le plan international, l'augmentation brutale des frais de visa aux États-Unis au 1er avril 2024 a mis en lumière les menaces pesant sur la circulation des artistes et des œuvres. PROFEDIM, aux côtés de Pearle*, s'est positionné fermement contre cette mesure, regrettant une atteinte au principe de libre circulation de la culture et alertant sur ses conséquences pour les structures artistiques françaises, déjà fragilisées par un contexte économique tendu.

Égalité Femmes – Hommes et VHSS

L'année 2024 a été marquée par une recrudescence de cas de violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, soulignant l'urgence de renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement. Dans ce contexte, Profedim a poursuivi son engagement sans relâche en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences.

L'audition de la commission d'enquête parlementaire sur les violences dans le cinéma et le spectacle vivant à l'Assemblée nationale a constitué un temps fort de l'année, donnant une visibilité accrue à ces enjeux cruciaux. Profedim a salué cette initiative et a contribué aux réflexions portées par la représentation nationale.

Par ailleurs, le bilan 2024 de la cellule d'écoute psychologique et juridique, mise en place depuis 2019 pour accompagner les professionnel·le·s de la culture victimes ou témoins de violences, témoigne de son rôle essentiel : avec une hausse significative des sollicitations, elle demeure un outil indispensable du soutien sectoriel. Face à ces constats, Profedim reste pleinement mobilisé, en maintenant une vigilance constante et en accompagnant activement ses adhérent·e·s à travers des actions de sensibilisation, de formation et de soutien personnalisé.

Transition écologique

En 2024, PROFEDIM a poursuivi et renforcé son engagement en faveur de la transition écologique du secteur, en accompagnant activement la montée en puissance des dynamiques collectives. Partenaire d'ARVIVA depuis 2022, la fédération soutient cette association structurante à la fois financièrement et par des contributions en nature, notamment à travers l'implication de ses salarié·e·s dans les travaux et projets portés (notamment le travail sur le clausier écologique ou encore la cartographie des formations).

L'année a également été marquée par l'organisation, à destination des adhérent·e·s de PROFEDIM, de temps d'information et d'outillage concret, comme une rencontre dédiée au calcul de l'empreinte environnementale via l'outil SEEDS, permettant aux structures d'amorcer une réflexion ou de renforcer leur stratégie en matière d'éco-responsabilité.

Dans un contexte de structuration progressive des politiques publiques, PROFEDIM et le SNSP ont conjointement animé deux réunions d'information sur le Cadre d'action contractuel de Transition Écologique (CACTÉ), première forme d'éco-conditionnalité mise en œuvre par la DGCA. Ce nouveau dispositif, appelé à s'appliquer à l'ensemble des structures conventionnées de façon durable, impose une transformation profonde des pratiques de production, de diffusion et de formation.

En se positionnant comme un acteur ressource, PROFEDIM entend permettre à ses adhérents d'anticiper ces évolutions, de s'y préparer collectivement, et de porter une parole commune en faveur d'une transition écologique juste, soutenue et compatible avec la diversité des modèles culturels.

Bilan & compte de résultat 2024

PROFEDIM

4 RUE SAULNIER 75009 PARIS

Bilan association ANC ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	34 818	11 550	23 268	30 232	- 6 964
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 655	3 643	2 012	955	1 057
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	3 841		3 841	3 841	
TOTAL (I)	44 314	15 193	29 121	35 027	- 5 906
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 870		48 870	7 515	41 355
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	53 447		53 447	71 594	- 18 147
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	105 929		105 929	60 165	45 764
Charges constatées d'avance	4 116		4 116	2 549	1 567
TOTAL (II)	212 362		212 362	141 824	70 538
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	256 676	15 193	241 484	176 851	64 633

Bilan association ANC(suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	148 676	129 003	19 673
Excédent ou déficit de l'exercice	47 537	19 674	27 863
Situation nette (sous total)	196 213	148 676	47 537
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	196 213	148 676	47 537
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 555	8 874	19 681
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	16 715	19 300	- 2 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	45 270	28 175	17 095
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	241 484	176 851	64 633
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	294 275	247 659	46 616	18,82
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	30 000	30 704	- 704	-2,29
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats	15 000	30 000	- 15 000	-50,00
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		1 115	- 1 115	-100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	413	142	271	190,85
Total des produits d'exploitation (I)	339 688	309 620	30 068	9,71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	104 321	82 963	21 358	25,74
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 149	3 784	365	9,65
Salaires et traitements	120 161	140 016	- 19 855	-14,18
Charges sociales	51 023	57 546	- 6 523	-11,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 274	6 829	1 445	21,16
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 234	8	5 226	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	293 162	291 146	2 016	0,69
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	46 525	18 474	28 051	151,84
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 586		1 586	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		1 200	- 1 200	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 586	1 200	386	32,17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

PROFEDIM 4 RUE SAULNIER 75009 PARIS				
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 586	1 200	386	32,17
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	48 111	19 674	28 437	144,54
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		963	- 963	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		963	- 963	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	574		574	N/S
Sur opérations en capital		963	- 963	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0			
Total des charges exceptionnelles (VI)	574	963	- 389	-40,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-574		- 574	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	341 273	311 783	29 490	9,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	293 736	292 110	1 626	0,56
EXCEDENT OU DEFICIT	47 537	19 674	27 863	141,62
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Rapport financier sur l'exercice 2024

Bilan passif

Le résultat positif de l'exercice s'explique par :

- L'absence de journée adhérents, ainsi que la très nette diminution des déplacements en 2024 (année centrée autour du processus de fusion),
- Le non-renouvellement du poste de chargée de développement, qui a permis d'équilibrer avec les dépenses exceptionnelles liées à la préparation de la fusion,
- L'augmentation des ressources du FCAP, difficilement prévisible.

Les fonds propres (fonds associatifs et réserves) du syndicat s'élèvent, fin 2024 à un total de 196 213 €. Cette somme permet de renforcer les réserves du syndicat dans un contexte d'incertitudes, et dans l'optique d'une année 2025 qui sera encore soumise à des dépenses exceptionnelles sur les suites de la fusion (prestations diverses, volet immobilier non résolu, etc.). Cela permettra aussi de réamorcer l'investissement sur le volet serviciel aux adhérents.

Les dettes du syndicat au 31 décembre 2024 s'élèvent à 45 270 € (contre 28 175 € en 2023) et sont constituées principalement :

- des dettes sociales et fiscales pour 16 715 € (notamment correspondant aux cotisations sociales du 4e trimestre 2024 devant être payées au 1er trimestre 2025),
- et de dettes fournisseurs (28 555 €).

Le total du bilan passif au 31 décembre 2024 s'élève à 241 484 € (contre 176 851 € en 2023, soit une hausse de 64 633 € par rapport à l'exercice précédent).

Bilan actif

Le total de l'actif net immobilisé (au 31 décembre 2024) est en diminution par rapport à 2023, soit 29 121 € après amortissement.

Le total de l'actif net circulant au 31 décembre 2024 s'élève à 212 362 €, en hausse d'un peu plus de 70 000 €.

Les créances représentent 102 317 € (contre 79 109 € en n-1). Comme chaque année, elles sont principalement constituées de l'attente du versement des cotisations (même si le recouvrement s'est dégradé en 2024, et qu'une part a été recouverte sur 2025 pour 2024), et du FCAP.

Compte de résultat

Les produits s'élèvent à 339 688 €. Ils sont en hausse par rapport à 2023 (+30 068 €). Les produits sont en quasi-totalité des produits d'exploitation, PROFEDIM n'ayant pas vocation à réaliser des produits relatifs à des placements.

Par rapport à l'année 2023, les recettes sont en hausse :

- les cotisations ont sensiblement augmenté (166 970€ soit + 22,4%). Cette augmentation est due aux modifications de la politique de cotisation en 2024 et à la recherche de nouveaux adhérents qui ont rejoint PROFEDIM en 2024 ;
- le FCAP, montre une hausse (inattendue et peu prévisible) de + 13,05% (soit 122 010 €). Nous craignons toujours l'effet retard de l'effondrement du FCAP compte-tenu des volumes d'emploi en baisse, même si nous n'en voyons pas encore les effets ;
- la subvention du ministère de la Culture est toujours maintenue à hauteur de 30 000€ ;
- le partenariat Audiens est ramené à 15 000€ (contre 30 000 € en 2023 à titre exceptionnel).

Le total des charges en 2024 s'élève à 293 162 € (les charges sont stables). Ces charges sont exclusivement des charges d'exploitation.

Elles sont constituées principalement :

- des salaires et charges sociales (171 184 €), en légère baisse suite au non-remplacement d'un salarié à temps partiel partie en 2023 ;
- du passage de créances en créances irrécouvrables pour un montant de 5 230 € ;
- de prestations en hausse d'environ 33 000 € liée aux coûts de la fusion.

Résultat

Le total des produits (au 31 décembre 2024) est de 341 273 € alors que le total des charges est de 293 736 €, soit un résultat positif de 47 537 €. Cette somme sera portée au report à nouveau afin de consolider le fonds de roulement du syndicat et compenser la part des coûts de fusion, acquittés par le SNSP, dont l'impact se fera sentir sur 2025.

Conclusion

La gestion du syndicat est saine. Les choix opérés en fin d'année 2024 vont permettre à terme de conserver la trésorerie du syndicat dont il a besoin, et permettre d'aborder l'année 1 de fusion avec un peu de sécurité, les ressources de FCAP étant attendues en baisse en 2025 du fait de la perte d'une part fixe.

Annexe : Mandats de PROFEDIM

Liste des mandats et instances nationales auxquelles PROFEDIM participe :

Plateformes professionnelles :

- Accord Majeur
- Tous Pour La Musique (bureau, CA et AG)
- Observatoire de la Liberté de Création (Bureau, CA et AG)

Organismes sociaux :

- FCAP – Fonds Commun d’Aide au Paritarisme (conseil de gestion)
- FNAS – Fonds National pour l’Action Sociale (commission de suivi et AG)
- Audiens (commission paritaire professionnelle spectacle vivant d’Audiens Prévoyance)
- Caisse des congés spectacles (CA)
- AFDAS (CA, Commission paritaire de gestion des contributions conventionnelles spectacle vivant, Pôle paritaire intermittents du spectacle, commission paritaire intermittents artistes interprètes, commission paritaire musiciens, commission du conseil de gestion des artistes auteurs « Auteurs Musique et Chorégraphie », pôle paritaire spectacle et création)
- Thalie Santé (bureau, CA, AG)

Instances du dialogue social :

- USEP-SV
- Pearle*
- CPPNI – instance de négociation de la branche
- FESAC – fédérations des employeurs du spectacle vivant, enregistré, musique, cinéma et audiovisuel.

Instances nationales :

- CNPS – Conseil National des Professions du Spectacle (Plénière, bureau élargi, sous-commission de l’observation de l’emploi)
- CPNEF-SV – Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation dans le Spectacle Vivant (bureau)
- CNESERAC – Conseil National de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels
- CNM (conseil professionnel et commissions : égalité-diversité, transition écologique, création-production-diffusion 1, création-production-diffusion 2, export classique, export jazz, aide à la diffusion alternative, etc.)

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Siège Social : 29, rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Siège Social : 29, rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le Syndicat comptabilise des produits à recevoir selon les modalités décrites dans le tableau « Produits à recevoir » de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES, décrite dans le tableau « Produits à recevoir » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Syndicat.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Syndical.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champigny-sur-Marne
Le 25 avril 2025


Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 432 439 636 00064

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	20 880	20 880		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 090	17 195	1 895	3 459
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	53 695		53 695	52 658
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 640		5 640	5 640
TOTAL I	99 306	38 075	61 231	61 757
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 485		4 485	7 139
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	40 198		40 198	25 756
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	382 886		382 886	421 732
Charges constatées d'avance	19 572		19 572	6 523
TOTAL III	447 141		447 141	461 150
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	546 447	38 075	508 372	522 907

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	33 239	33 239
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	422 381	428 903
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 907	-6 522
Situation nette	443 713	455 620
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	443 713	455 620
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	31
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 691	21 786
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	41 935	45 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	64 659	67 288
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	508 372	522 907

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	272 240	271 410
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 000	30 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	127 875	111 493
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 798	11 443
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 210	2 624
TOTAL I	444 123	426 970
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	171 885	141 479
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 010	7 761
Salaires et traitements	198 851	202 581
Charges sociales	81 821	82 154
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 222	3 264
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4	6
TOTAL II	460 794	437 245
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 671	-10 275
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 921	3 831
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 921	3 831
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 921	3 831
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-11 750	-6 444

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	157	78
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	449 044	430 801
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	460 951	437 323
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-11 907	-6 522

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Tableau de variation des fonds propres	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Autres immobilisations incorporelles	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	6
Honoraires des commissaires aux comptes	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 508 372 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 444 123 Euros et dégageant un déficit de 11 907 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Crée en 1995, le Syndicat National des Scènes Publiques, chambre professionnelle du spectacle vivant pour les scènes permanentes et festivalières, rassemble des équipements culturels et festivals subventionnés principalement par une (ou plusieurs) collectivité(s) territoriale(s) et/ou l'Etat.

Participant de façon prépondérante à la vie artistique française, ces scènes sont aujourd'hui un maillon essentiel de la diffusion et de l'aide à la création sur nos territoires. Elles assurent des missions de service public et sont représentées au SNSP par leur directeur ou leur directrice.

Issu de la décentralisation, le SNSP se veut l'expression de cette parole multiple, au plus près des enjeux des territoires.

Le SNSP œuvre pour prendre toute sa place dans l'élaboration des différentes politiques culturelles. Fort de représenter le premier réseau de diffusion artistique et d'aide à la création, le SNSP est l'artisan privilégié d'un dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Le SNSP assure des missions de politique générale, de chambre professionnelle et de services directs à ses adhérents.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le Syndicat National des Scènes Publiques justifie d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	45 100	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		26 006	1 659
	TOTAL	26 006	1 659
Autres participations		53 695	
Prêts, autres immobilisations financières		5 640	
	TOTAL	59 335	1 659
	TOTAL GENERAL	130 441	1 659

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions/Rebut		
Autres immobilisations incorporelles		24 220	20 880	20 880
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 576	19 090	19 090
TOTAL		8 576	19 090	19 090
Autres participations			53 695	53 695
Prêts, autres immobilisations financières			5 640	5 640
TOTAL		0	59 335	59 335
TOTAL GENERAL		32 796	99 305	99 305

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	45 100		24 220	20 880
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 548	3 222	8 576	17 195
	TOTAL	22 548	3 222	8 576	17 195
	TOTAL GENERAL	67 648	3 222	32 796	38 075
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 222				
TOTAL	3 222				
TOTAL GENERAL	3 222				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	33 239				33 239
Report à nouveau	428 903			6 522	422 381
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 522		6 522	11 907	-11 907
Situation nette	455 620		6 522	18 429	443 713
TOTAL I	455 620		6 522	18 429	443 713

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 640	5 640	
Autres créances clients	4 485	4 485	
Personnel et comptes rattachés	259	259	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	781	781	
Débiteurs divers	39 158	39 158	
Charges constatées d'avance	19 572	19 572	
TOTAL	69 895	69 895	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	33	33		
Fournisseurs et comptes rattachés	22690	22690		
Personnel et comptes rattachés	15932	15932		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 075	24 075		
Autres impôts taxes et assimilés	1 927	1927		
TOTAL	64 659	64 659		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	38 368
Total	38 368

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 118
Dettes fiscales et sociales	24 370
Total	30 520

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 572
Total	19 572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le règlement ANC n°2018-06 (Articles 211-1, 211-2, 211-3, 211-4 et 213-1) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif précise que les entités doivent valoriser et comptabiliser les contributions volontaires en nature. Elles sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le Syndicat National des Scènes publiques a valorisé les contributions volontaires de 7 directions de scènes non membres du Conseil Syndical aux instances et organisations où siège le SNSP. Ces contributions volontaires représentent une somme de 1 376 euros soit moins de 10% du budget du Syndicat.

Le Syndicat National des Scènes publiques considère que ces contributions volontaires de bénévolat sont non significatives en 2024 et décide de ne pas les comptabiliser.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 600 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

À la suite de la promulgation de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites (JO du 15 avril 2023), la loi repousse l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans à partir du 1er septembre 2023.

Parallèlement, la durée de cotisation pour percevoir une retraite à taux plein sera portée à 43 ans en 2027, dès la génération née en 1965.

Ce changement de régime a un impact sur le calcul de l'Indemnité de Départ à la retraite.

Les engagements de retraite sont estimés à 39 278 euros.

Le montant de ces indemnités a été déterminé par un calcul prospectif des indemnités dues aux salariés à la date de départ.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Hypothèses :

Age de la retraite : 64 ans

Taux de mortalité : 2 %

Taux d'actualisation : 2%

Taux d'augmentation : 2%

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Le Syndicat a choisi de ne pas provisionner le montant des engagements dans ses comptes.

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Siège Social : 29, rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

Siège Social : 29, rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les membres,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Syndicat, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Champigny-sur-Marne
Le 25 avril 2025


Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 432 439 636 00064

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

SYNDICAT PROFEDIM

Siège Social : 4 rue Saulnier

75009 PARIS

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SYNDICAT PROFEDIM

Siège Social : 4 rue Saulnier

75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat PROFEDIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le Syndicat comptabilise des produits à recevoir selon les modalités décrites dans le tableau « Produits à recevoir » de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Syndicat PROFEDIM, décrite dans le tableau « Produits à recevoir » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Syndicat.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champigny-sur-Marne
Le 25 avril 2025


Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 432 439 636 00064

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

Bilan association ANC ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	34 818	11 550	23 268	30 232	- 6 964
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 655	3 643	2 012	955	1 057
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	3 841		3 841	3 841	
TOTAL (I)	44 314	15 193	29 121	35 027	- 5 906
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 870		48 870	7 515	41 355
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	53 447		53 447	71 594	- 18 147
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	105 929		105 929	60 165	45 764
Charges constatées d'avance	4 116		4 116	2 549	1 567
TOTAL (II)	212 362		212 362	141 824	70 538
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	256 676	15 193	241 484	176 851	64 633

Bilan association ANC(suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	148 676	129 003	19 673
Excédent ou déficit de l'exercice	47 537	19 674	27 863
Situation nette (sous total)	196 213	148 676	47 537
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	196 213	148 676	47 537
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 555	8 874	19 681
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	16 715	19 300	- 2 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	45 270	28 175	17 095
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	241 484	176 851	64 633
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	294 275	247 659	46 616	18,82
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	30 000	30 704	- 704	-2,29
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats	15 000	30 000	- 15 000	-50,00
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		1 115	- 1 115	-100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	413	142	271	190,85
Total des produits d'exploitation (I)	339 688	309 620	30 068	9,71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	104 321	82 963	21 358	25,74
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 149	3 784	365	9,65
Salaires et traitements	120 161	140 016	- 19 855	-14,18
Charges sociales	51 023	57 546	- 6 523	-11,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 274	6 829	1 445	21,16
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 234	8	5 226	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	293 162	291 146	2 016	0,69
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	46 525	18 474	28 051	151,84
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 586		1 586	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		1 200	- 1 200	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 586	1 200	386	32,17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 586	1 200	386	32,17
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	48 111	19 674	28 437	144,54
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		963	- 963	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		963	- 963	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	574		574	N/S
Sur opérations en capital		963	- 963	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0			
Total des charges exceptionnelles (VI)	574	963	- 389	-40,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-574		- 574	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	341 273	311 783	29 490	9,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	293 736	292 110	1 626	0,56
EXCEDENT OU DEFICIT	47 537	19 674	27 863	141,62
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 241 348,82 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 47 401,89 E.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

" ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général

" ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

" continuité de l'exploitation,

" permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

" indépendance des exercices.

" et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Ou (si une provision a été constituée)

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 818			34 818
Immobilisations corporelles	10 207	2 368	6 920	5 655
Immobilisations financières	3 841			3 841
TOTAL	48 866	2 368	6 920	44 314

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 587	6 964		11 550
TOTAL I	4 587	6 964		11 550
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 252	1 311	6 920	3 643
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	9 252	1 311	6 920	3 643
TOTAL GENERAL (I+II)	13 839	8 274	6 920	15 193

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	53 447
TOTAL	53 447

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	129 003	19 674			148 676
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 74	-19 674	47 537		47 537
Dont générosité du public					
Situation nette	148 676		47 537		196 213
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	148 676		47 537		196 213
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	28 555	28 555		
Dettes fiscales et sociales	16 715	16 715		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	45 270	45 270		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 410
Dettes fiscales et sociales	10 841
Autres dettes	
TOTAL	16 250

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

SYNDICAT PROFEDIM

Siège Social : 4 rue Saulnier

75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

SYNDICAT PROFEDIM

Siège Social : 4 rue Saulnier

75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les membres,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Syndicat, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Champigny-sur-Marne
Le 25 avril 2025


Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 432 439 636 00064

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

Scène Ensemble Prévisionnel 2025 hors fusion	Scène Ensemble Prévisionnel 2025 lié à la fusion	Cumul Profedim SNSP Réalisé 2024	Profedim Réalisé 2024	SNSP Réalisé 2024
--	--	-------------------------------------	--------------------------	----------------------

Charges					
Location immobilière + charges et taxes associées	60 200 €		58 811 €	26 484 €	32 327 €
Petits entretiens, fournitures bureau, affranchissements	3 500 €		1 923 €	1 372 €	551 €
Téléphonie et fibre	6 500 €		6 651 €	1 208 €	5 443 €
Informatique, site internet : logiciels et maintenance	10 000 €		6 690 €	2 912 €	3 778 €
Documentation, information	7 000 €		9 044 €	3 849 €	5 195 €
Honoraires juridiques & autres experts, accompagnement	47 601 €	13 399 €	39 241 €	5 475 €	33 766 €
Honoraires expert comptable et CAC	17 100 €		22 756 €	9 600 €	13 156 €
Communication	48 275 €	15 725 €	89 349 €	42 212 €	47 137 €
Colloques / Déplacements / Réceptions	23 511 €	16 489 €	39 964 €	10 306 €	29 658 €
Salaires, charges et taxes associées	480 000 €		456 651 €	173 044 €	283 607 €
Adhésions diverses	6 500 €		3 640 €	1 779 €	1 861 €
Charges diverses	1 500 €		8 471 €	7 221 €	1 250 €
Dotations aux amortissements	15 000 €		11 496 €	8 274 €	3 222 €
total Charges	726 687 €	45 613 €	754 687 €	293 736 €	460 951 €

Produits					
Cotisations	435 000 €		439 210 €	166 970 €	272 240 €
FCAP	200 000 €		249 885 €	122 010 €	127 875 €
Subvention DGCA	30 000 €		45 000 €	30 000 €	15 000 €
Partenariat : convention Audiens	15 000 €		15 000 €	15 000 €	
Recettes location Bureaux	4 800 €		4 800 €	4 800 €	
Produits financiers / Divers	6 000 €		11 626 €	2 494 €	9 132 €
Transfert de charges	10 000 €		24 798 €		24 798 €
Reprise sur fonds propres	25 887 €	45 613 €			
total Produits	726 687 €	45 613 €	790 319 €	341 274 €	449 045 €

Résultat	- €	- €		47 538 €	- 11 906 €
-----------------	------------	------------	--	-----------------	-------------------

GROUPE DE TRAVAIL COTISATIONS

A red speech bubble with a tail pointing towards the bottom left, containing the text "SCÈNE ENSEMBLE" in white.

SCÈNE
ENSEMBLE

OBJECTIFS DE LA RÉFORME

Vers une **simplification**

- du calcul pour l'équipe permanente
- de la compréhension des sommes dûes pour les adhérents·es

Vers une **harmonisation** des niveaux de cotisation des diverses catégories d'adhérents

Vers une plus grande **équité** de contribution et une corrélation au poids économique des adhérents



SCÈNE
ENSEMBLE

DEUX PRINCIPES MAJEURS DANS LA DIRECTION DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

- rester attractifs,
- assumer un changement qui n'a jamais eu lieu et qui reste nécessaire,
- ne pas fragiliser les ressources de Scène Ensemble

The logo for Scène Ensemble is a red, stylized speech bubble or leaf shape. It has a jagged, organic edge. The words "SCÈNE" and "ENSEMBLE" are written in white, uppercase, sans-serif font, stacked vertically in the center of the red shape.

SCÈNE
ENSEMBLE

UN TAUX DE COTISATION UNIQUE, DEUX ASSIETTES DIFFÉRENTES

Équipes artistiques et scènes festivières > 1,3 pour 1000 des recettes d'exploitation

(soit une assiette sur le budget global en recettes)

Scène permanentes > 1,3 pour 1000 du budget artistique
(contrats artistiques, salaires intermittents, VHR, droits d'auteurs et voisins)

>+ 650€ de part fixe

(correspondant à un forfait de frais de fonctionnement des scènes)

N.B. : Pour tous, un plafond à 3500€, un plancher à 300€



SCÈNE
ENSEMBLE

QUELS IMPACTS ?

-des variations de cotisations pour les adhérents :

- 47 structures impactées à la hausse entre 300€ et 800€
- 56 structures impactées à la baisse entre 300€ et 625€
- 5 cas particuliers de structures impactées à la hausse entre 1000€ et 2000€ dont le traitement sera à affiner.

> *proposition de lissage sur 3 ans des impacts à la hausse et à la baisse*

-un montant de recettes quasiment iso pour Scène Ensemble

A red, stylized speech bubble or leaf-like shape containing the text "SCÈNE ENSEMBLE" in white, bold, uppercase letters.

SCÈNE
ENSEMBLE

MODALITÉS PRATIQUES

- un principe de déclaratif par les adhérents sur le budget n-1,
- un cycle de déclaration sur 3 ans (1 déclaration vaut pour 3 ans),
- après relance, une majoration automatique en cas de non-déclaration : 10% par rapport à la dernière cotisation,
- pour les structures disposant de plusieurs établissements et de plusieurs SIRET, une facturation par établissement



SCÈNE
ENSEMBLE